

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 4

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

### Suppléants à voix délibérative :

Christian BONNARD ; Evelyne DUPUY ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

### Suppléants sans voix délibérative :

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Pouvoir de Franck Mazet à Emmanuel DENIS.

Pouvoir de Emmanuel FRANCOIS à Christophe BOULANGER.

### Absents excusés :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLE ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Nathalie SAVATON.

### Secrétaire de séance :

Laurent RAYMOND.

**C 23/10/07 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE  
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature de l'arrêté ci-dessous :**

- Arrêté 2023-33 : Délégation de signature à Monsieur Grégoire ISIDORE, Chef de Projet Ligne 2 et Adjoint à la Responsable de service Tramway et Système.

➤ **Avenant passé par le Syndicat des Mobilités de Touraine :**

- **Avenant 1 marché 20012T01 « Maintenance du logiciel PTV Visum » notifié à PTV France le 06/09/2023**

Marchés du mandataire passé pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte des zones humides

Titulaire : THEMA ENVIRONNEMENT

Montant : 8 600.00 € HT

Date de notification : 27 juillet 2023

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

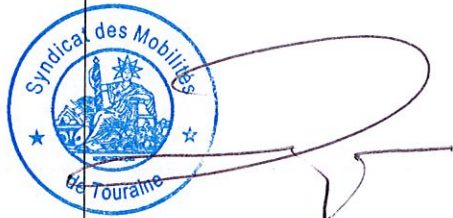
Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

Le secrétaire de séance,



Laurent RAYMOND

Pour le Président et par  
délégation,  
La Directrice,

Soazic LE GUEN